REGLEMENT LUCHON ANETO TRAIL

ORGANISATION :

L’association LUCHON ANETO TRAIL, association loi 1901, inscrite au JO du 12 septembre 2012 n° 299, déclarée en Préfecture de la Haute-Garonne sous le numéro W312002199.

Art.1 EPREUVE :

Le LUCHON ANETO TRAIL est un évènement au sein duquel sont proposées plusieurs courses de pleine nature, sur des sentiers de grande randonnée, en montagne.

Chaque épreuve se déroule en une seule étape, à allure libre, en un temps limité.

* L’ULTRA LAT : 85km 5400D+ au départ et arrivée de Luchon en semi autonomie

  - départ 05H00 Samedi 9 JUILLET -

* LA ROUTE 3404 : 65km 4400D+ au départ et arrivée de Luchon en semi autonomie

  - départ 06H00 Samedi 9 JUILLET -

* ​40 Oô-PYRÉNÉES : 42km 2600D+ au départ et arrivée de Luchon en semi autonomie

​ - départ 08H30 Samedi 9 JUILLET

* LA VENASQUE : 45km 2800D+ au départ et arrivée de Luchon en semi autonomie

  - départ 08H00 Dimanche 10 JUILLET

* LAT CHALLENGE 2 x 40 : enchainement des deux formats 40km du LUCHON ANETO TRAIL

       À savoir le samedi 40 OÔ-PYRÉNÉES et le dimanche LA VENASQUE.

* LA K-BOUR : 21km 1300D+ au départ et arrivée de Luchon en semi autonomie

  - départ 9H00 Dimanche 10 JUILLET

* LA DIKA : 10km 550D+ au départ et arrivée de Luchon

  - départ 10h Dimanche 10 JUILLET

La zone de départ et d’arrivée se situe au Parc des Quinconces et sur le Parvis des Thermes, à LUCHON.

Il est primordial :

- d’être pleinement conscient de la longueur et de la spécificité des épreuves et d’être parfaitement entrainé pour cela.

- Il est également indispensable d’avoir acquis une réelle capacité d’autonomie personnelle en montagne permettant de gérer les problèmes inhérents à ce type d’épreuve situé en altitude, les problèmes physiques, psychologiques, digestifs, musculaires, articulaires, liés au froid et à l’altitude. Il est rappelé, que pour ce type d’épreuve, la sécurité dépend du coureur à s’adapter lui-même aux conditions ou problèmes rencontrés.

Selon les systèmes, les réglages effectués, position des satellites, les traces gpx peuvent donner des distances différentes.

Celles données ont été certifiées par l’ITRA dont l’organisation est membre adhérent.

* L’ULTRA LAT / LA ROUTE 3404 / LA VENASQUE / 40 Oô-PYRÉNÉES : ces quatre courses sont réservées aux coureurs entrainés aux trails de montagne, en très bonne condition physique et apte à courir plusieurs heures en semi-autonomie sur des sentiers à plus de 2000m d’altitude. Ces parcours sont réservés aux personnes majeures, homme ou femme, licenciées ou non. Ces courses sont limitées aux coureurs de la catégorie Espoirs (2000 à 2002) à la catégorie Master 8.  Les coureurs inscrits à ces épreuves, doivent être conscients qu’il s’agit d’un trail de haute montagne et qu’ils devront tenir une allure « Trail » pour ne pas être stoppé à un point de contrôle. Il est possible que vous empruntiez des secteurs enneigés.
* LA K-BOUR : trail ouvert aux coureurs de la catégorie Espoir (2000 à 2002) à la catégorie Master 8 hommes et femmes licenciés ou non – course en semi autonomie et demandant un entrainement physique et technique.
* LA DIKA : ce parcours est une initiation et découverte du trail. Elle est ouverte à toute personne de la catégorie Cadets (2005 à 2006) à Master 8 licenciée ou non. Ouverts aux joelettes.

Art.2 : SEMI AUTONOMIE :

Le principe de semi autonomie est la même règle sur les 6 circuits.

Cela consiste à être autonome entre deux points de ravitaillement, aussi bien sur le plan alimentaire, boissons et de sécurité (adaptation aux conditions météorologiques, problèmes physiques, blessures…)

* Ainsi, chaque coureur se doit d’être porteur pendant toute la durée de l’épreuve de la totalité de son matériel obligatoire (voir art.14
* Équipement obligatoire). Chaque coureur est responsable du bon état de son matériel afin d’assurer ainsi sa sécurité ou celle d’un autre concurrent blessé. Le matériel ne doit, en aucun cas, être laissé à un tiers ou à un ravitaillement ;
* Des points de ravitaillement sont disposés tout au long du parcours (environ 15km entre chaque point) ; Le coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque ravitaillement, des quantités d’eau et aliments nécessaires pour rallier le poste suivant.
* Chaque itinéraire propose un certain nombre de ravitaillements :
* L’ULTRA LAT : 5 postes de ravitaillement liquide solide + arrivée
* ROUTE 3404 : 4 postes de ravitaillement liquide solide + arrivée
* LA VENASQUE : 2 postes de ravitaillement solide et liquide + arrivée
* 40 OÔ-PYRÉNÉES : 2 postes de ravitaillement solide et liquide + arrivée
* LA K-BOUR : 1 poste de ravitaillement solide et liquide + arrivée
* LA DIKA : ravitaillement à l’arrivée
* LAT CHALLENGE 2X40 : ravitaillements identiques à la VÉNASQUE et 40 Oô-PYRÉNÉES Départs aux horaires de ces mêmes courses

Seuls les coureurs porteurs d’un dossard visible ont accès aux postes de ravitaillement. Il sera possible aux coureurs de laisser leurs déchets dans des poches prévues à cet effet à ces points de passages.

ASSISTANCE : pour L’ULTRA LAT, LA ROUTE 3404, LA VENASQUE, 40 Oô-PYRÉNÉES, l’assistance aux coureurs est autorisée uniquement dans les zones de ravitaillements officielles : Hospice de France  (X2) / plateau de la Besurta (X2) / Granges d’Astau / Superbagneres. Il n’est pas autorisé aux suiveurs de pénétrer dans la zone des ravitaillements officiels.

Une zone dédiée à l’assistance personnelle est prévue à proximité du poste de ravitaillement.

Art.3 : DOCUMENTS A FOURNIR :

Licence FFA (UNIQUEMENT Athlé compétition, Athlé entreprise, Athé running ou pass j’aime courir délivré par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation ou une licence sportive en cours de validité délivrée par une fédération agréée par la FFA (licence UFOLPEP scan recto-verso) sur laquelle doit laquelle doit apparaître par tous moyens :

« La non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l’athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou du trail en compétition ».

Les licences TRIATHLON, FFCO, FOOTBALL, NATATION, RUGBY, CURLING, WATER POLO ou de tout autre sport, ne sont pas acceptées.

 Seul un certificat médical d’absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de la course à pied en compétition ou du trail en compétion datant de moins d’un an à la date de la course devra être joint à votre inscription.

Pour les non licenciés, un certificat médical de moins d’un an doit être fourni obligatoirement.

Doit apparaitre de manière lisible :

 « Non contre-indication à la pratique du sport en compétition, ou de l’athlétisme en compétition ou course à pied en compétition ou du trail en compétition.

Il est impératif de la télécharger sur son inscription si possible un mois avant la course.

Aucun certificat médical ne devra être présenté à la remise des dossards sauf pour raison impérieuse après demande et accord de l’organisation.

Sans ce certificat, il ne sera pas remis au coureur son dossard et celui-ci ne pourra prendre le départ.

Art.4 : ACCEPTATION DU REGLEMENT :

La participation aux différentes épreuves du LUCHON ANETO TRAIL entraine l’acceptation totale dudit règlement et de l’éthique de la course.

Art.5 : NOMBRE MAXIMUM DE COUREURS :

Afin d’assurer la sécurité des coureurs, chaque course est limitée en nombre de coureurs :

* L’ULTRA LAT : 300 coureurs
* ROUTE 3404 : 300 coureurs
* LA VENASQUE : 400 coureurs
* 40 OÔ-PYRÉNÉES : 400 coureurs
* LA DIKA : 400 coureurs
* LA K-BOUR : 500 coureurs
* LAT CHALLENGE 2X40 : 200 coureurs

L’organisation se réserve le droit de clôturer les inscriptions si le nombre de coureurs est atteint avant la date limite d’inscription.

Art. 6 : INSCRIPTIONS :

Les inscriptions se font sur le site du LUCHON ANETO TRAIL.

La date d’ouverture des inscriptions est fixée au 04 Décembre 2021 à 12H00 et la clôture

le 29 mai 2022 à MINUIT.

TARIFS (hors frais d’inscription Internet) :

​

Du 04/12/2021 au 31/03/2022 :

​

L’ULTRA LAT : 85€

LA ROUTE 3404 : 75€

LA VENASQUE : 50€

40 Oô-PYRÉNÉES : 50€

​

LA K-BOUR : 25€

LA DIKA : 15€

LAT CHALLENGE 2X40 : 80€ (\*)

Du 01/04/2022 au 29/05/2022 :

​

L’ULTRA LAT : 95€

LA ROUTE 3404 : 85€

LA VENASQUE : 60€

40 Oô-PYRÉNÉES : 60€

LA K-BOUR : 30€

LA DIKA : 15€

LAT CHALLENGE 2x40 : 90€

​​

Les droits d’engagement comprennent :

* L’ULTRA LAT - LA ROUTE 3404 - LA VENASQUE - 40 Oô-PYRÉNÉES - LAT CHALLENGE 2X40 comprennent : la participation aux épreuves, une dotation souvenir, la sécurité (médical, secouristes, secours en montagne, réseau radio indépendant, etc…), ostéopathes, podologues, kiné (horaires ouverture espace soins : 14h à 20h)
* Le chronométrage, suivi live, les ravitaillements sur les parcours et à l’arrivée, une collation au départ,  accès au buffet fin de course.
* LA K-BOUR et LA DIKA comprennent la participation à la course, ravitaillement sur le parcours, ravitaillement en fin de course, une dotation souvenir.

Le paiement se fait en ligne sécurisée par carte bancaire.

Aucune inscription ne sera prise sur place le jour de la course.

​

Les dossards seront remis :

* Le vendredi 8 JUILLET à partir de 14H30 jusqu’à 20H00 sur le parvis des thermes pour L’ULTRA LAT, LA ROUTE 3404, 40 Oô-PYRÉNÉES, LAT CHALLENGE 2X40
* Le samedi 9 JUILLET à partir de 14H00 jusqu’à 20H00 pour LA VENASQUE - LA K-BOUR et LA DIKA
* Le Dimanche 10 JUILLET de 7h30 à 8h pour la K-BOUR et jusqu'à 9h pour la DIKA.

Les dossards ne sont plus remis à 1h00 du départ.

Les Briefing auront lieu :

* Le vendredi à 19H00 pour L’ULTRA LAT, LA ROUTE 3404, et la 40 Oô-PYRÉNÉES
* Le samedi à 19H00 pour LA VENASQUE
* Le dimanche 10mn avant le départ pour LA K-BOUR et LA DIKA

HORAIRES PODIUMS :

             SAMEDI

     ULTRA LAT :               19h00

     ROUTE 3404 :           18h30

     40 Oô-PYRÉNÉES : 17h30

            DIMANCHE

    DIKA :                          14h00

    K-BOUR :                    16h00

    VENASQUE :             18h00

    LAT CHALLENGE 2 x 40 :  18h30

​

Art.7 : LES PARCOURS :

​

LE TEMPS DE LA BARRIERE HORAIRE EST PRIS EN COMPTE À LA SORTIE DU POINT DE CONTRÔLE.

​

​SAMEDI 9 JUILLET :

​

L’ULTRA LAT :

* Distance : 85 kilomètres ;
* Dénivelé positif : 5300 mètres ;
* Départ 05h00 : Parc des Quinconces - Arrivée même lieu ;
* 5 postes de ravitaillement liquide et solide sur le parcours. Ravitaillement light à l’arrivée ;
* BH : Hospice de France (aller) : 08H00 (03H00 de course) / Hospice de France (retour) 12H00 /(07H00 de course)  Luchon (ravitaillement) 14H30 (09H30 de course)/ Astau 17H00 (12H00 de course)/ Intersection GR10-Espingo 19H00 (14H00 de course)/ Superbagnères 22H30 (17H30 de course)/ Luchon (arrivée) 01H00 (course fermée) ;
* Durée estimée : 20H00 de course max. allure trail : 4.04Km/h.

​

LA ROUTE 3404 :

* Distance : 65 kilomètres ;
* Dénivelé positif 4400 mètres ;
* Départ 06H00 Parc des Quinconces – Arrivée même lieu ;
* 4 postes de ravitaillement liquide et solide sur le parcours. Ravitaillement light à l’arrivée ;
* BH : HOSPICE DE France (aller) 08H45 (2H45 de course) / Besurta (aller) 11H30 (5H30 de course) / Besurta (retour) 17H30 (11H30 de course) / Hospice de France (retour) 20H15 (14H15 de course) / Luchon (arrivée) 22H30 (course fermée) ;
* Durée estimée : 16H30 de course – allure trail : 3.87Km/h

​​

40 Oô-PYRÉNÉES :

* Distance : 42 kilomètres
* Dénivelé positif : 2600 mètres
* Départ : 08H30 Parc des Quinconces– arrivée même lieu
* 2 postes de ravitaillement liquide et solide sur le parcours, Ravitaillement light à l’arrivée
* BH : Granges d Astau : 11H30 (soit 3 heures de course) - Superbagneres : 17H00 (soit 8 heures 30 de course) – Luchon (arrivée) – 19h00
* Durée estimée : 10H30 de course – allure trail : 4.00Km/h

​DIMANCHE 10 JUILLET :

​

LA VENASQUE :

* Distance : 45 kilomètres ;
* Dénivelé positif : 2800 mètres ;
* Départ 08H00 Parc des Quinconces – Arrivée même lieu ;
* 2 postes de ravitaillement liquide et solide sur le parcours. Ravitaillement light à l’arrivée ;
* BH : Hospice de France : 11H00 (soit 3h de course) – Hospice de France (retour) : 15H30 (soit 7H30 de course) – Luchon (arrivée) 19H
* Durée estimée : 11H00 de course – allure trail : 4.10Km/h

LA K-BOUR :

* Distance : 21 kilomètres ;
* Dénivelé positif : 1300 mètres ;
* Départ 09H00 Parc des Quinconces – Arrivée même lieu ;
* 1 poste de ravitaillement (liquide et solide) et contrôle au plateau de Superbagnères. Ravitaillement light à l’arrivée.  
  BH : plateau de Superbagnères : 12h15 soit 3h15 de course

LA DIKA :

* Distance : 10 kilomètres ;
* Dénivelé positif : 550 mètres ;
* Départ 10h Parc des Quinconces – Arrivée même lieu
* 1 poste de ravitaillement liquide sur le parcours. Ravitaillement light à l’arrivée.

Art.8 : ANNULATION :

-8-1 : A l'initiative d'un coureur :

Toute annulation à l’une des courses doit être faite par e-mail à l’adresse suivante : inscription@luchonanetotrail.fr ou info@luchonanetotrail.fr

Elle n’est possible que dans les cas suivants : accident, maladie, blessure.

Un certificat médical doit être envoyé à cette même adresse obligatoirement.

L’inscription est remboursée dans sa totalité jusqu’au 30 avril 2022 puis 50% jusqu’au 01 juin 2022.

A compter du 2 juin 2022 aucun remboursement ne sera effectué.

L’organisation ne procèdera à aucun report d’inscription pour l’année suivante.

-8-2 : A l'initiative de l'organisation :

En cas d'annulation des épreuves pour quelques raisons que ce soit (autre que celles citées à l’art.11), (incendie, vols, plan Vigipirate, pandémie, épidémie, attentats, décision préfectorale, etc….)

À plus de 15 jours du départ des épreuves, un remboursement partiel des inscriptions pourra être effectué. Ce dernier sera fixé en fonction des sommes engagées par l’organisation pour le bon fonctionnement de l’évènement et de manière à faire face à l’ensemble des frais engagés.

A moins de 15 jours aucun remboursement ne sera possible. Une communication de l’organisation sera faite en fonction des évènements pour un suivi d’inscription l’année suivante.

Art.9 : CHRONOMÉTRAGE :

Le chronométrage et le suivi live sont effectués par une société partenaire du LUCHON ANETO TRAIL.

Art.10 : MISE HORS COURSE :

Les concurrents seront éliminés pour cause de :

* Absence ou falsification de dossard ;
* Retard au départ ;
* Non pointage au point de contrôle ;
* Modification ou suppression du balisage ;
* Pollution, dégradation volontaire ;
* Refus de se faire examiner par un médecin ;
* Dépassement du temps maxi autorisé ;
* Ravitaillement par une aide extérieure en dehors des zones prévues ;
* Manque de respect envers un officiel ou un bénévole ;
* Non-respect de la décision du médecin de la course ;
* Des points de contrôle seront mis en place en d’autres endroits que ceux prévus afin de superviser le bon déroulement des courses et le respect du règlement ;
* Le LUCHON ANETO TRAIL s’inscrit dans le cadre des trails éco-durable. De ce fait, nous souhaitons un respect total de la nature et de la montagne. Des zones sensibles seront traversées (Natura 2000, Parc National Posets-Maladeta, etc..). C’est pourquoi, tout coureur vu en train de jeter des déchets ou de couper un sentier sera immédiatement disqualifié.

Art. 11 : METEO :

En cas de mauvaises conditions météorologiques ou événement climatique l’organisation se réserve le droit de différer le départ d'une ou des courses, de modifier les barrières horaires, d’arrêter la course momentanément ou totalement, d’en modifier le parcours, d’en raccourcir les distances sans préavis voire d'annuler la course sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou remboursement des droits d’inscriptions. Les postes de secours, ravitaillements pourront être modifiés sans préavis en cas de force majeure.

En cas d’annulation des épreuves suite à un évènement météorologique calamiteux à plus de 15 jours du départ, un remboursement partiel des droits pourra être effectué. Ce dernier sera fixé en fonction des sommes engagées par l’organisation pour le bon fonctionnement de ces courses, et de manière à faire face à l’ensemble des frais engagés.

A moins de 15 jours des courses ou en cas d’interruption durant les courses pour quelques raisons que ce soit, aucun remboursement ne sera effectué.

Art.12 : ASSURANCE :

L’organisation est couverte par une assurance responsabilité civile pour la durée de l’épreuve couvrant l’ensemble des participants et les organisateurs. Cette dernière est souscrite auprès de la société ALLIANZ à Luchon.

Chaque concurrent doit être en possession d’une assurance individuelle accident couvrant d’éventuels frais de recherche et d’évacuation en France et en Espagne.

Les coureurs se doivent de souscrire une assurance individuelle couvrant les dommages corporels liés à la pratique sportive s’ils n’en possèdent pas.

​

Art.13 : SECURITE :

Des postes de sécurité sont disposés sur les parcours. Ces postes sont en liaison radio ou téléphonique avec le PC course. Des équipes médicales sont présentes aux points de ravitaillement.  Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours (Tel 112)

Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec leurs moyens propres.

Le médecin est habilité à retirer un dossard et à mettre hors course un concurrent qu’il juge inapte à continuer l’épreuve.

Le numéro d’urgence en cas d’accident grave et d’évacuation d’un coureur blessé est le 112. Prévenez ou faite prévenir également le poste de secours le plus proche.

Chaque coureur doit assistance à un coureur blessé ou en danger et se doit de prévenir les secours. N’oubliez pas de prévenir également le PC course de l’organisation au numéro que vous avez sur le dossard.

Les secours peuvent pour diverses raisons mettre un certain temps pour intervenir, aussi votre sécurité dépendra du matériel que vous avez inséré dans votre sac.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité.

Ils peuvent alors mettre le coureur : hors course, l’évacuer par tout moyen à leur convenance, et l’hospitaliser.

Le rapatriement et les frais résultant du retour du coureur du lieu d’évacuation ne peuvent être imputés à l’organisation.

Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

Toute personne suivant un traitement particulier en cours, ayant des contre-indications médicales ou faisant l’objet d’allergie se doit de le signaler à l’organisation.

Il est interdit de courir avec un animal de compagnie. Canicross interdit

Art. 14 EQUIPEMENT :

MATERIEL OBLIGATOIRE :

L’ULTRA LAT : sac à dos, réserve d’eau mini 2l + réserve alimentaire, couverture de survie (mini 2x1.4), sifflet, bande élastique permettant un bandage ou strapping, téléphone portable chargé à 100%, pièce d’identité, gobelet personnel, une lampe frontale + un jeu de piles neuves, veste imperméable et respirante, casquette, bonnet, bandeau ou tour de cou, une paire de gants.

Equipements recommandés ; vêtements chauds manches longues servant de seconde couche entre le tee-shirt et la veste imperméable, pantalon ou collant long, vêtements de rechange, boussole, crème solaire, vaseline, bâtons particulièrement en cas de terrain gras.

LA ROUTE 3404 : sac à dos, réserve d’eau mini 1.5l + alimentaire, couverture de survie (mini 2x1.4), sifflet, bande élastique permettant un bandage ou strapping, téléphone portable chargé à 100%, pièce d’identité, gobelet personnel, une lampe frontale + piles, veste imperméable et respirante, casquette, bonnet, bandeau ou tour de cou, une paire de gants.

Equipements recommandés : vêtements chauds manches longues servant de seconde couche entre le tee-shirt et la veste imperméable, pantalon ou collant long, vêtements de rechange, boussole, crème solaire, vaseline, bâtons particulièrement si le terrain est gras.

LA VENASQUE / 40 Oô-PYRÉNÉES / LAT CHALLENGE :  sac à dos, réserve d’eau mini 1.5l + alimentaire, couverture de survie (mini 2x1.4), sifflet, bande élastique permettant un bandage ou un strapping, téléphone portable chargé à 100%, pièce d’identité, gobelet personnel, veste imperméable, (kway et poncho interdit), gants, casquette, bonnet, bandeau ou tour de cou.

Recommandé : vêtements chauds manches longues, pantalon ou collant long, boussole, crème solaire, vaseline, les bâtons particulièrement si le terrain est gras.

CONTROLE DU MATERIEL OBLIGATOIRE LORS DE LA REMISE DES DOSSARDS

(ULTRA LAT – LA ROUTE 3404 – LA VÉNASQUE – 40 Oô-PYRÉNÉES – LAT CHALLENGE)

Il ne sera pas remis de dossard au coureur ne possédant pas le matériel requis.

Pour l’ULTRA LAT, LA ROUTE 3404, LA VÉNASQUE, 40 Oô-PYRÉNÉES, LAT CHALLENGE, le matériel requis est un minimum afin d’assurer votre confort et votre sécurité en cas d’incident ET/OU de changement météo. L'organisation souhaite attirer votre attention sur le fait que le matériel type carbone peut être dangereux en cas d'activité électrique. Que lors d'un orage, les températures en montagne peuvent chuter de plusieurs dizaines de degrés d'où le fait d'être porteur de tous les éléments obligatoires au départ.

Ne pas avoir la totalité de ce matériel avec vous durant toute la durée de la course engagerait votre propre responsabilité.

Selon les conditions météo au moment du départ, un collant long et une seconde couche manche longue pourront devenir obligatoire (l’annonce sera faite au moment du briefing).

LA K-BOUR : matériel recommandé : sac à dos ou bidon avec 1l d’eau minimum, réserve alimentaire, téléphone portable.

LA DIKA : matériel recommandé : sac à dos ou bidon et réserve alimentaire, téléphone portable.

Les bâtons ne sont pas autorisés.

Art.15 : DOSSARDS :

ULTRA LAT - LA ROUTE 3404 – 40 OÔ-PYRÉNÉES – LAT CHALLENGE :

Les dossards sont remis individuellement sur présentation d’une pièce d’identité ou à un tiers muni de la pièce d'identité du coureur.

le vendredi 8 juillet 2022 à partir de 14H30 à 20H00 sur le Parvis des Thermes.

Les dossards de LA VENASQUE, LA K-BOUR, LA DIKA pourront être retirés le Samedi 9 JUILLET 2022 à partir de 14h00 jusqu’à 20H00 heures.

K-BOUR – DIKA (uniquement) : Possibilité de récupérer les dossards Dimanche 10 juillet de 7h30 à 8h00 pour la K-BOUR et jusqu'à 9h pour la DIKA

Dans le cas où vous ne pouvez être présent pour retirer votre dossard à temps, vous devrez déléguer cette opération à tout autre personne munie de la photocopie ou photo sur téléphone de votre carte d’identité.

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence durant la totalité de la course.

Le nom de la course et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

Le dossard des courses LA ROUTE 3404, LA VENASQUE, 40 Oô-PYRÉNÉES sera également votre passeport à l’arrivée pour récupérer votre tee-shirt « finisher », accéder : au ravitaillement de fin de course et à l’espace restauration.

Le dossard de LA K-BOUR et LA DIKA vous donnera droit à l’accès au ravitaillement de fin de course.

Lors de la remise des dossards, il vous sera remis un sac coureur dans lequel vous trouverez divers objets et cadeaux de bienvenue.

VOUS DEVEZ AVOIR VOS EPINGLES POUR FIXER VOTRE DOSSARD.

Art.16 : ABANDON ET RAPATRIEMENT :

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. Si une évacuation n’est pas nécessaire, le concurrent se doit de regagner par ses propres moyens le poste de ravitaillement ou secours le plus proche. Il doit prévenir sans délai le responsable du poste (Hospice de France – plateau de la Besurta, granges d’Astau, Superbagneres), ou le PC course de son abandon (numéro de téléphone sur le dossard). Son dossard sera alors définitivement rendu invalide par l’organisation. (Retrait de la puce électronique sur le dossard et/ou attachée au sac)

Pour les abandons au niveau du plateau de la Besurta (Espagne) et Hospice de France, les coureurs seront rapatriés sur Luchon 30 minutes après la fermeture de la barrière horaire – Depuis l’Espagne, compter environ 2H30 de trajet par voie routière.

Si un concurrent décide de revenir sur Luchon par ses propres moyens, il est mis hors course par l’organisation et effectue ce déplacement sous sa propre responsabilité.

Les coureurs conservent leur dossard celui-ci leur servant de « laisser-passer » au niveau du village du LUCHON ANETO TRAIL.

En cas d’arrêt de la course pour raison de force majeure, l’organisation, dans la mesure des moyens disponibles, s’engage à rapatrier les coureurs dans le délai le plus court possible.

Un coureur ayant décidé d’abandonner et faisant marche arrière va rencontrer les contrôleurs de fin de course. Ce sont ces derniers qui invalident son dossard (retrait de la puce sur le dossard et/ou attachée au sac) coureur n’est alors plus sous la responsabilité de l’organisation.

Art 17 : BALISAGE :

Il est impératif de suivre le balisage mis en place par l’organisation et de suivre les sentiers, chemins tel qu’ils sont balisés, sans couper. Il est interdit d’arracher, de détruire, de modifier le balisage mis en place.

Art. 18 : PENALISATION ou DISQUALIFICATION :

Des officiels de course présents sur le parcours et chefs de poste « contrôle » et « ravitaillement » sont habilités à faire respecter le règlement et à appliquer immédiatement une pénalité en cas de non-respect :

DISQUALIFICATION IMMEDIATE : jet de détritus, utilisation d’un moyen de transport, partage de dossard, non-assistance à un coureur en danger, refus d’un contrôle du matériel, refus d’obtempérer à un ordre d’un officiel de la course, médecin, secouristes, départ d’un poste au-delà de la barrière horaire, refus de se soumettre à un contrôle anti-dopage, refus de respecter des consignes sanitaires, assistance en dehors des zones prévues à cet effet, non-respect des bénévoles et des officiels de course.

Art.19 : CONTROLE ANTI DOPAGE :

Toute personne inscrite au LUCHON ANETO TRAIL est susceptible d’être soumise à un contrôle anti-dopage avant, pendant ou à l’arrivée de la course. En cas de refus, sera appliquée la sanction prévue à l’article 18.

Art. 20 : RECLAMATION :

Toute réclamation doit être formulée de manière manuscrite auprès du commissaire de course au maximum une heure après l’arrivée du concurrent.

Art. 21 : JURY :

Le jury est composé de :

Le directeur et du commissaire de course, d’une personne choisie par le directeur de course pour ses compétences.  
Le jury est habilité à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur toutes les réclamations formulées dans les délais impartis. Les décisions sont sans appel.

Art.22 : CLASSEMENTS RECOMPENSES :

Seuls les coureurs qui sont arrivés et qui ont passés la ligne d'arrivée dans les temps seront classés.

Pour chaque course un classement général est établi.

RÉCOMPENSES :

Pour l’ULTRA LAT - LA ROUTE 3404 - LA VENASQUE - 40 Oô-PYRÉNÉES - K-BOUR – DIKA :

Les 3 premiers au scratch – le 1er espoir – le 1er master et pour la DIKA en plus de ceux cités,

le 1er junior et le 1er cadet – hommes et femmes.

Pour la LAT CHALLENGE 2X40, seuls les 3 premiers au scratch sont récompensés.

(Classement final effectué au cumul du temps des deux courses Oô-PYRENEES / VENASQUE)

– hommes et femmes.

​

Art. 23 : SPONSORS INDIVIDUELS :

Les sponsors individuels ne peuvent apparaitre que sur le coureur (vêtements et/ou matériel) – Aucun autre accessoire de type banderole, bannière, etc…  ne doit apparaitre sur l’aire d’arrivée, ravitaillements ou points de contrôle.

Art.24 : DROITS A L’IMAGE :

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l’image avant pendant et après l’épreuve, comme il renonce à tout recours à l’encontre de l’organisateur et de ses partenaires agréés pour l’utilisation faite de son image. Seule l’organisation peut transmettre ce droit à l’image à tous médias. Toute communication sur l’évènement ou utilisation d’images de l’évènement devra se faire dans le respect du nom de l’évènement, des marques déposées et avec l’accord tacite de l’organisation.

Art.25 : LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE :

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 juin 1978, chaque concurrent dispose d’un droit d’accès et de rectification des données personnelles le concernant. L’organisation se réserve le droit de communiquer son fichier coureur à ses partenaires, sauf refus signé du concurrent.

Art.26 : CONDITIONS GENERALES :

Tout coureur inscrit à l’une des épreuves du LUCHON ANETO TRAIL s’engage à se soumettre aux règles spécifiques de l’évènement, à posséder le matériel de sécurité et à le présenter à toute réquisition d’un officiel course durant la totalité de l’épreuve.

L’inscription électronique (cases cochées) ou papier (signature) vaut connaissance et acceptation dudit règlement et de l’éventuelle charte sanitaire qui nous serait imposée par les services de l’État Français.

La participation se fait sous l’entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l’épreuve.